

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 cent.

Pour tout ce qui a rapport à l'administration et à la rédaction, s'adresser à

HUBERT BRASSARD

Gérant de l'OISEAU-MOUCHE,
Séminaire de Chicoutimi,
Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de M. J.-D. GUAY, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 6 novembre 1897

Notre "Code civil"

Il y a quelques semaines, le Barreau de Québec présentait une adresse à Sir Samuel Henry Strog, juge en chef de la Cour suprême du Canada qui visitait la capitale de la Province. Dans la réponse de l'illustre visiteur, il y avait un éloge de nos lois françaises que la presse n'a peut-être pas assez signalé. Nous reproduisons ici ce passage, dont nos lecteurs prendront sans doute connaissance avec intérêt.—Parfois, il est utile de recueillir l'appréciation que font les étrangers d'un avantage dont l'on jouit sans beaucoup réfléchir à sa valeur.

"Je me suis fait un devoir, a dit le savant juge, d'étudier spécialement cette partie de la jurisprudence qui a trait à votre Province dans les causes qui sont venues en appel, parce que je me suis dit que ces causes devaient être jugées d'après la loi de la province de Québec, sans suivre les coutumes et précédents d'autres provinces.

"Si j'ai donné satisfaction au Barreau comme juge de la Cour d'Appel dans les causes de cette Province, je le dois à l'étude de la jurisprudence française et à l'aide de mes collègues sur le Banc qui connaissaient cette loi à fond.

"Le peu de connaissances que j'ai acquises, de cette manière, de votre admirable système de lois provinciales m'ont convaincu que le peuple de la province de Québec a été sage en suivant la règle établie par ses ancêtres ; et, si mon opinion en cette matière peut être acceptée, je lui conseillerais de conserver ses lois telles que compilées dans son Code civil, sans y introduire des changements provenant de sources étrangères et qui sont la cause de résultats souvent désastreux."

Comme quoi les ouvriers doivent bien regretter le moyen âge

La *Petite République*, de Paris, citée par la *Vérité* du 30 octobre, a fait les aveux que voici :

"Aux XIV^e et XV^e siècles, l'ouvrier ne travaillait que 250 jours par an, et la moyenne de son salaire annuel a oscillé en montant toujours entre 800 et 1200 francs.

"De nos jours, alors que la valeur de l'argent est bien moindre, pour 300 jours de travail (et non plus 250), la moyenne du salaire annuel n'est plus que de 1020 francs. Ce qui fait que le salaire est d'environ 20 0/0 inférieur et le temps du travail 17 0/0 plus long."

Cela n'est qu'un aspect de l'heureuse société du moyen âge. Il y a pourtant toujours des ignorants qui s'imaginent qu'avant le XIX^e siècle il n'y eut dans le monde que ténèbres, ignorance, grossièreté et esclavage.

ECHO D'UN BEAU SOIR....

Si, dans ce bas monde, il n'y a pas de roses sans épines, il n'y a point non plus d'épines sans roses... Preuve : le bris de la vie collégiale pourtant si épineux, et qui dimanche soir, 17 octobre, par cette saison si froide et si avancée, s'est recouvert des roses les plus belles et les plus odorantes de l'éloquence, du patriotisme, de la religion et jusque de l'intérêt personnel et financier qu'on dit cependant si stérile. Oui, la semaine dernière, notre pauvre rosier collégial qui, comme tout le reste de la végétation d'ailleurs, semblait mort ou au moins engourdi pour jusqu'au "jour de l'an", peut-être hélas ! jusqu'au printemps, et tristement dépouillé de ses feuilles et de ses fleurs, ne laissait voir à nos yeux et sentir à notre tendre épiderme de quinze ou vingt ans, que des épines aiguës, sèches et douloureuses, s'est tout à coup ranimé, a reverdi, et s'est converti de magnifiques boutons, à la nouvelle que certains membres très distingués d'une certaine société de bienfaisance "franco-canadienne" devaient donner, dans la salle de récréation du Petit Séminaire, une soirée publique, dans le but de promouvoir les intérêts de cette société éminemment catholique, sociale et patriotique. Au nombre des orateurs de la circonstance devaient être M. le grand vicaire Belley, notre populaire et vaillant directeur M. l'abbé E. La-

pointe, et puis MM. J.-D. Guay, maire, P.-V. Savard, M. P., L.-G. Belley, avocat, etc., etc. Bref, ce fut un cri de joie général parmi la gent écolière : tout allait pour le mieux et déjà "maître rhétoricien et maître philosophe" se forgent une félicité

Qui les fait pleurer de tendresse.

Eh bien ! chose inouïe, nos "idéals" de la soirée de dimanche, bien loin d'être trompés, devaient encore rester au-dessous de la réalité. Il allait nous être donné de voir une belle œuvre prêchée par de dignes apôtres.—Il est à peu près huit heures et quart du soir. Notre grande salle de récréation est comble de dames, de messieurs et d'écoliers. Les imaginations et les cœurs, déjà fortement impressionnés par l'office si beau et si touchant des vêpres et du salut du soir, sont admirablement préparés pour recevoir le feu sacré de l'éloquence patriotique et religieuse. Au fond de la salle est dressée une estrade sur laquelle ont pris place les trois principaux orateurs de la circonstance, ainsi que monsieur l'assistant-supérieur de la maison. Celui-ci souhaite, au nom du Séminaire de Chicoutimi, bienvenue et succès aux deux distingués représentants de la société franco-canadienne. Puis soudain une voix claire, sonore, sympathique, vibrante comme le son du clairon, s'élève et met en émoi les échos et de la salle et des cœurs. C'est monsieur l'abbé J.-E. Auclair, de Montréal, qui parle, ancien étudiant des deux capitales du monde savant et chrétien, Paris et Rome, condisciple et ami de notre directeur dans cette dernière ville. Après quelques mots de compliments et remerciements à l'adresse du Séminaire et empreints de la plus exquise courtoisie, il aborde la question de la société de bienfaisance franco-canadienne, et la traite surtout au point de vue patriotique et religieux. Et certes, on s'aperçoit qu'il est là sur son terrain. C'est là qu'en parlant de notre mère l'Église, et de notre double patrie le Canada et la France, il trouve des accents vraiment pathétiques et soulève à plusieurs reprises des tonnerres d'applaudissements. Son éloquence chaude, vibrante, animée, est vraiment celle qu'aime la jeunesse, et nous la buvons à longs traits.

Puis vient le tour de monsieur L.-G. Robillard, secrétaire de l'Union franco-canadienne qui, tout en se piquant de ne pas avoir l'éloquen-